

# FLOSSENBOURG ET COMMANDOS

**Bulletin de l'Association de Flossenbourg**

8, rue des Bauches - PARIS (16<sup>e</sup>)

N° 2

Décembre 1959

## REMERCIEMENTS

Merci à tous ceux qui, ayant reçu le premier numéro de notre bulletin nous ont, par leurs aimables lettres donné la preuve qu'il est le bienvenu et nous incitent à en continuer la diffusion.

Cependant il représente, vous pouvez vous en douter un gros effort du point de vue travail, aussi bien que financier et nous ne pourrions persévérer qu'avec votre aide. Comment cela ? Mais en vous inscrivant à l'Association de Flossenbourg et en payant la cotisation demandée.

Jusqu'à présent nous ne vous avons pas demandé cette cotisation et pourtant depuis 1945 nous n'avons jamais cessé de faire vivre notre association en restant en liaison avec tous les déportés rapatriés et les familles de disparus de Flossenbourg et Kommandos. Nous avons fait les démarches pour faciliter l'obtention des droits de chacun, organisé les pèlerinages, etc., en un mot nous avons rendu tous les services qui nous étaient demandés. Il suffisait simplement que notre fichier nous prouve que le déporté ou l'ayant droit qui s'adressait à nous était bien ressortissant du camp.

Il a semblé cependant à certains de vos camarades au cours des précédentes assemblées générales que toutes les associations ne sont pas aussi désintéressées que le fut la nôtre et que d'ailleurs nos statuts prévoient une cotisation. Elle est minime et peut même être supprimée pour ceux qui confidentiellement nous font part de leurs difficultés et de leur désir d'être cependant des nôtres. Elle nous aiderait à continuer plus facilement les buts que nous avons toujours poursuivis et par ce bulletin, dont le prix est inclus dans cette cotisation, le lien qui nous unit serait plus facilement réalisable.

Nous assurons cette fois encore la diffusion de ce journal aux 1.350 personnes portées à notre fichier et nous vous demandons en échange, à vous qui ne l'avez pas encore fait, de nous demander votre inscription en remplissant et en nous retournant le bulletin d'adhésion que vous trouverez en dernière page.

Faites aussi de la propagande autour de vous. Sachez que nous vous restons toujours aussi dévoués et que vous pouvez

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue le 23 Mai 1959

Salle des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, Paris

La séance est ouverte à 14 h. 50 sous la présidence de M. Guillemain, Membre du Bureau de l'Association.

Assistaient à la séance en qualité d'invités d'honneur :

— Madame de Lipkowski, Présidente de

toujours compter sur une amicale compréhension devant tous les problèmes que vous pouvez avoir à résoudre.

Nous espérons avoir réalisé dans ce bulletin le but d'information sur ce qui touche au camp de Flossenbourg et établi un trait d'union entre ceux qui ont le désir de ne pas oublier. Mais si nous l'avons rédigé de notre mieux, nous n'avons pas la prétention de le croire parfait. Vous avez peut-être à nous faire des suggestions ? Vous avez peut-être même à nous demander d'y insérer un article, une annonce, une demande de recherche ? Ecrivez-nous et votre lettre sera publiée après décision du bureau.

Vous trouverez plus loin le compte-rendu de notre dernière assemblée générale. Ce qu'il ne vous dira pas, mais que je tiens à souligner ici, c'est que nous

*Veuillez noter le changement d'adresse du Siège de l'Association*  
**8, RUE DES BAUCHES -  
PARIS (16<sup>e</sup>).**

avons regretté l'absence de beaucoup d'entre vous qui n'ont pu venir étant trop loin de Paris ou retenus par leurs occupations et leur dire que cette réunion semblait placée sous le signe de l'amitié car tous ont apporté aux débats leurs idées sans jamais faire preuve d'intransigeance et que ce fut une journée dont ils auraient emporté comme nous, un grand réconfort et un grand encouragement pour continuer à travailler, unis, comme par le passé.

M. JARDEL.

PANFROMF, ancienne Député de Paris ;  
— Maître Bossin, Président du Mouvement Résistance.

Le Président de séance remercie les invités d'honneur d'avoir bien voulu assister à l'Assemblée Générale de l'Association. Il constate que le quorum est atteint et fait procéder à la désignation de trois délégués qui vont avoir pour tâche d'effectuer la vérification des pouvoirs.

Sont désignés : Madame de Lajourdonnie, M. Eudes et M. Laurence, qui réunis en commission, commencent immédiatement cette vérification.

1. — *Rapport moral et rapport financier.*

Le Président aborde le premier point de l'ordre du jour, et donne la parole à Mme Dehollain, Président de l'Association, pour la lecture du rapport moral. Mme Dehollain étant atteinte d'une extinction de voix, cette lecture est effectuée par Mme Jardel qui donne également lecture du rapport financier.

— Lecture du rapport moral

— Lecture du rapport financier.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

Avant de faire le tour d'horizon sur le travail effectué par notre Association au cours de l'année 1958, je tiens à remercier ceux qui, ne pouvant être des nôtres aujourd'hui, nous l'ont exprimé par d'ami-ciaux regrets et lettres d'excuses, et vous tous qui êtes ici présents et particulièrement nos invités d'honneur Mme de Lipkowski, Présidente de l'Association Nationale des Familles de Résistants et Otages Morts pour la France (A.N.F.R.O.M.F.), Maître Bossin, Président du « Mouvement Résistance » auteur de l'ouvrage remarquable sur les Droits des A.C. et V.G., M. Pauwels, Belge de passage, rapatrié de Flossenbourg.

J'exprime ici également mes remerciements à tous ceux qui ont apporté aide et encouragement à notre Association.

Notre dernière assemblée générale s'est tenue le 28 Juin 1958.

Je vous rappelle que les membres élus ce jour-là furent MM. Chausse, Buisson, Guillemain, Lachaud, Legeais, Mayer, Motet ; Mmes Dehollain, Flamencourt, Grenier, Jardel, de Lajourdonnie, Leclerc, Massicart.

Ce nouveau conseil a désigné sa présidente en la personne de Mme Dehollain remplaçant Mme Jardel qui, ne voulant pas poser sa candidature fut nommée Présidente d'Honneur. Mme de Beaumont fut nommée Présidente Fondatrice. Mme Flamencourt secrétaire générale et M. Lachaud, trésorier.

J'ai eu le grand regret peu de temps après d'apprendre que la nomination de Mme Flamencourt soulevait des critiques, ses droits à faire partie du bureau et à voter étant contestés. Je ne vous apprend rien en vous disant que Mme Flamencourt est doublement qualifiée pour faire partie de notre association, puisque la plupart d'entre vous n'ont pu oublier son mari et son beau-frère qu'elle a eu la douleur de perdre à Flossenbourg. Je ne vous apprend rien non plus en vous disant le dévouement qu'elle déploie pour nous tous depuis 1947. Elle est sans contestation possible la personne la plus efficiente de notre activité. Seule une erreur d'interprétation a pu laisser supposer, que la très légère gratification qui émergeait à son profit au rapport financier de l'an passé pouvait être considéré comme un salaire. Dans l'esprit de tous pourtant, il est clair que cela ne pouvait représenter qu'à peine le remboursement de frais que les services, je dis bien bénévoles, l'obligent à faire tout au long de l'année. Elle n'avait jamais voulu par délicatesse en faire mention, nous lui avions donc donné, à peu près l'équivalent du cadeau que nous lui laissons le soin de choisir elle-même.

Pourtant ne voulant pas qu'il y ait possibilité d'une nouvelle équivoque j'ai consulté un avocat et voici sa réponse :

Paris, le 27 Mars 1959

JEAN CHAUMANET  
Avocat à la Cour  
15, rue de Phalsbourg  
PARIS 17<sup>e</sup>

Madame Dehollain  
Présidente de l'Association  
de Flossenbourg,  
23, Rue d'Anjou - Paris 8<sup>e</sup>

Madame,

Vous avez bien voulu me consulter sur les conditions dans lesquelles certaines indemnités pouvaient être allouées aux membres du Conseil d'Administration de votre association et sur les modalités du droit de vote aux assemblées générales.

En m'excusant de le faire avec beaucoup de retard je vous prie de trouver ci-dessous les précisions que vous souhaitiez avoir sur ces deux points.

La loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 qui a consacré le principe de la liberté d'association et prévu les formalités auxquelles doivent se soumettre certaines associations, ne fournit que des indications très générales sur les

conditions de fonctionnement de celles-ci. Lorsque les tribunaux ont été appelés à statuer sur des difficultés de fonctionnement ou d'administration ils se sont inspirés des principes en vigueur pour les sociétés civiles et commerciales et comme en matière contractuelle de l'intention des parties.

1<sup>o</sup> Les indemnités aux membres du Conseil d'Administration.

Les fonctions des administrateurs sont en principe gratuites et l'article 7 des statuts de votre association le prévoit expressément. Toutefois la doctrine est sur ce point formelle. Ce principe ne fait pas obstacle à l'attribution d'indemnités à certains membres du conseil d'administration, non seulement pour assurer le remboursement de certains frais qu'ils auraient exposés dans l'intérêt de l'association, mais même pour tenir compte de diligences particulières.

Dans le cas particulier de Madame Flamencourt qui exerce les fonctions de secrétaire du bureau, il ne fait pas de doute que l'association peut sans contrevenir aux dispositions de l'article 7 de ses statuts, lui allouer une indemnité dont le montant est d'ailleurs si minime qu'il ne peut avoir le caractère d'un traitement, dès lors que cette somme est destinée à indemniser Mme Flamencourt, d'une part de frais dont il est difficile de donner la justification et le montant exact, et d'autre part, d'une activité plus importante que celle que l'association est en droit d'attendre des membres du bureau.

Au surplus, à l'occasion de l'approbation des comptes de chaque année, l'assemblée générale a ratifié cette indemnisation qui ne peut, dans ces conditions, être remise en question.

2<sup>o</sup> Exercice du droit de vote aux assemblées générales.

Les dispositions statutaires relatives aux assemblées générales ordinaires sont particulièrement sommaires. Il est donc nécessaires de s'inspirer des usages en cette matière et des dispositions légales en vigueur pour les assemblées générales ordinaires des sociétés civiles et commerciales.

Rien ne paraît s'opposer à ce que les membres de l'association qui peuvent tous prendre part aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire se fassent représenter par un membre de l'association porteur d'un pouvoir exprès.

Rien ne paraît s'opposer davantage à ce que le porteur de ces pouvoirs soit en même temps membre du bureau de l'association.

Il semble au surplus que des membres du bureau de votre association aient, dans le passé, représenté un certain nombre de membres de l'association sans que cette pratique ait soulevé la moindre critique.

Il est légitime que des membres de l'association donnent leur procuration à une personne de leur choix, et la validité des assemblées générales tenues dans ces conditions ne saurait être contestée.

J'espère que ces quelques précisions pourront vous être utiles et je reste à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, etc.

Complément verbal :

Mme Flamencourt avait 73 pouvoirs sur 291 le nombre de pouvoirs n'est absolument pas quantitatif Mme Flamencourt avait donc le droit de faire valoir tous les pouvoirs qui lui étaient adressés nominativement.

Vous voyez que nous ne pouvons que nous féliciter de trouver en notre amie une personne aussi qualifiée et aussi dévouée et je pense qu'en votre nom je peux lui adresser nos chaleureux remerciements.

Revenant à notre dernière assemblée générale, vous vous souvenez qu'on nous avait demandé de mettre à jour notre fichier.

Nous avons toujours eu à cœur de le tenir de notre mieux après avoir fait le travail énorme de le constituer et j'affirme que seuls les membres qui ont participé aux premières années d'efforts de l'association peuvent savoir ce que ce fut. Nous avons pourtant accepté la suggestion de le compléter ou de le rectifier par la création de nouvelles cartes et l'établissement d'une cotisation jamais exigée jusque là. Ceci devait donner à notre association la forme plus statutaire que certains exigeaient puisque, seuls les possesseurs de cette carte devaient dorénavant être considérés comme membres de l'association et par conséquent avoir droit de prendre part aux travaux, votes, etc.

Pour donner satisfaction donc à la dernière assemblée générale nous avons envoyé des circulaires à tous ceux inscrits au fichier dont l'adresse avait pu être contrôlée, c'est-à-dire 560 personnes environ afin de leur faire connaître ces nouvelles dispositions. Un questionnaire demandant leur nouvelle carte était naturellement joint et de plus était envoyée aux rapatriés, une liste de 3 pages de noms de leur camarades dont nous ignorions les adresses qui leur était soumise afin d'obtenir d'eux d'éventuels renseignements.

Le résultats fut à peu près nul. Les quelques adresses qui nous furent communiquées dataient de l'époque des retours et le courrier qui fut envoyé revint presque toujours avec la mention « Parti sans adresse ».

Dans le même moment nous avons fait une démarche au Ministère des A.C. pour tenter de compléter les 1.500 fiches environ sur lesquelles nous n'avions jamais pu obtenir de renseignements. A titre d'essai nous lui adressions notre demande en une première liste de 50 noms environ. La réponse confirmait ce que nous savions déjà, nom, prénom, dates de naissance et d'arrivée au camp, matricule avec en plus quelques fois l'indication « décédé » ou « rapatrié » mais à notre grand regret les adresses nous furent refusées, et c'était ce qui nous manquait.

Je dois faire mention ici, bien que cela ne devrait figurer qu'au rapport sur l'année 1959, que grâce à un de nos excellents camarades, membre d'ailleurs de notre bureau, nous avons eu la possibilité de faire paraître un bulletin de notre association. Ce joli tirage pour lequel nous avons reçu de nombreuses félicitations a été adressé à tout le fichier rapatriés et familles. Il pouvait ainsi parvenir aux 1.500 membres portés à notre connaissance, et c'était là un deuxième point de contact pouvant nous apporter de nouveaux renseignements.

Nous avons également envoyé à tous notre circulaire annonçant l'Assemblée générale et avons stipulé que seule la nouvelle carte donnerait, comme je l'ai dit plus haut, le droit d'y participer.

Nous pouvions par conséquent espérer que chacun apporterait son effort en nous faisant connaître les noms, adresses, situations, etc., de rapatriés et familles n'ayant pas encore été connus de notre organisation. Nous avons donc envoyé 1.360 circulaires, rapatriés et familles bien entendu, car nous ne faisons jamais de différence entre ces deux catégories d'adhérents.

Bien que nous n'ayons eu en retour que 145 bulletins et 82 circulaires nous n'avons à l'heure actuelle enregistré que 230 demandes de cartes, que nous avons délivrées aussitôt.

Le rapport financier ne vous en apportera pas le montant des cotisations qui émargeront seulement l'an prochain puisque presque toutes ont été reçues depuis Janvier. Il faut bien avouer que ce résultat est assez maigre et que la formule employée jusqu'ici avait été accueillie plus favorablement.

L'assemblée générale de 1958 avait émis le vœu de réformer les statuts et quelques membres s'étant proposés pour faire un projet l'assemblée accepta qu'ils se réunissent en commission et que leurs travaux, soumis au bureau y soient étudiés afin d'être présentés aujourd'hui. Mais le bureau n'a jamais été saisi de ce travail et ne peut donc rien apporter de nouveau à ce sujet.

Nous nous sommes, au cours de l'exercice, comme par le passé, occupés de tout ce qui pouvait intéresser nos adhérents. Vous avez pu lire soit dans « Le Déporté » soit dans notre bulletin spécial de « Flossenbourg et Commandos » ce que furent nos pèlerinages. Notre amie Mme Flamen-court vous donnera, si vous le désirez, des détails qui auraient pour vous un intérêt supplémentaire. Nous cherchons à améliorer ces voyages toujours pénibles physiquement et moralement, nous cherchons à les intensifier et demandons comme toujours aussi aux rapatriés qui le peuvent d'accompagner les familles qui sentent par leur présence encore davantage que les leurs ne sont pas oubliés.

Nous continuons à recevoir des demandes de renseignements pour des droits aux pensions, aux décorations, à des postes réservés, etc., et je dois vous dire que si

nous considérons membres de l'association uniquement les possesseurs de la nouvelle carte, nous ne voudrions pas laisser sans réponse des demandes même si elles proviennent de ressortissants de Flossenbourg sans carte et non cotisants.

Nous nous sommes comme toujours efforcés d'aider de notre mieux tous ceux qui ont eu recours à nous, leur évitant ou leur facilitant des démarches souvent pénibles, les secourant suivant nos possibilités ou les dirigeants au mieux.

Nous nous sommes tenus en relation constante avec les diverses associations afin d'agir en commun, le moment venu, pour le bien de tous, nous ne voulons pas rester dans l'ombre et avons l'intention naturellement de faire valoir nos droits au nom de notre association, mais sur le plan général la question indemnitée, par exemple fait couler beaucoup d'encre et est loin d'être résolue.

Nous avons la chance aujourd'hui d'avoir avec nous des amis ne faisant pas partie de l'association de Flossenbourg, mais très au courant de cette question qui pourront, si vous le désirez, répondre ou vous donner des précisions.

Comme par le passé nous avons continué à poursuivre les buts que notre association s'était fixés à sa création, et je remercie infiniment tous ceux qui, comme par le passé, dans l'année qui vient de s'écouler ont tout mis en œuvre pour nous faciliter la tâche. Nous ne désirons que rendre service à tous et nous efforcer de le faire avec l'esprit qui vous animait, vous et tous ceux que nous avons perdus dans ce camp dont le nom nous déchire mais qui doit toujours nous unir.

#### RAPPORT FINANCIER 1958

##### RECETTES

Pèlerinages .....	867.693 fr.
Photos .....	9.430 »
Cotisations .....	36.650 »
Dons .....	31.000 »
Divers .....	82.900 »
Virements internes .....	591.850 »
	<hr/>
	1.619.523 fr.

##### DÉPENSES

Pèlerinages .....	836.112 fr.
Photos .....	5.670 »
Timbres et frais poste ....	50.335 »
Dons .....	12.380 »
Frais généraux .....	54.232 »
Virements internes .....	593.425 »
	<hr/>
	1.552.154 fr.
Recettes .....	1.619.523 fr.
Dépenses .....	1.552.154 »
	<hr/>
	67.369 fr.
Avoir au 1/1/58 .....	94.931 »
	<hr/>
Avoir au 1/1/59 .....	162.300 fr.

Le Président remercie Mmes Dehollain et Jardel du travail effectué et demande aux assistants s'ils ont des questions à poser ou des remarques à émettre.

Aucune question n'est posée. Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité des membres présents de l'Association.

\*\*

#### 2. — Compte rendu d'activité de la Commission chargée par l'Assemblée Générale de 1958 de l'étude d'une modification éventuelle des statuts.

Le Président constate qu'aucun rapport n'a été déposé sur les travaux de cette Commission. M. Eudes, qui en est le seul membre présent à l'Assemblée Générale, déclare qu'à sa connaissance, la Commission ne s'est réunie qu'une fois et n'a effectué aucun travail positif dans le courant de l'année 1958.

M. Lajon remarque qu'il est absolument inutile de revenir sur le sujet ; les propos échangés à la précédente Assemblée Générale n'ont désormais plus aucune signification, puisque les opposants ne sont pas présents à l'actuelle Assemblée et n'ont pas effectué le travail de réalisation qu'ils proposaient d'entreprendre. « Ici, nous sommes réunis pour faire tout autre chose ; cette année, c'est une réunion d'Union et de Fraternité ».

M. Chausse demande que l'Assemblée Générale adopte une motion aux termes de laquelle il sera établi que la Commission chargée de l'étude d'une modification éventuelle des Statuts n'a pas rempli ses fonctions et que l'Assemblée Générale fait confiance au Bureau actuel de l'Association pour continuer son action. Le Président demande à M. Chausse de procéder à la rédaction de cette motion, en vue de son examen par l'Assemblée. La Commission de réforme des Statuts est considérée comme défaillante, et dans ces conditions l'Assemblée passe à la suite de l'ordre du jour.

M. Lachaud indique qu'il faut faire mention dans les Statuts de l'adresse de l'Association. Il pense également que l'article 1<sup>er</sup> n'est pas assez explicite et que l'objectif de l'Association n'est pas assez clairement exprimé.

Le Président donne lecture des articles cités.

Mme Jardel signale que le siège statutaire de l'Association se trouve 51, rue de Boulainvilliers, Paris 16<sup>e</sup>.

M. Lachaud donne son accord à l'actuelle rédaction des articles, mais insiste pour que des liens plus étroits et plus amicaux se créent entre les membres de l'Association.

M. Lajon a également les mêmes préoccupations ; il souhaite que l'Association soit une occasion pour tous de se retrouver.

Le Président répondant à ces interventions, indique que les termes généraux des statuts de l'Association, manquent peut-être de précision mais qu'ils permettent

néanmoins d'effectuer un travail efficace en commun ; ils ne gagneraient pas à être explicités dans le détail.

M. Mottet intervient et fait ressortir combien ne doit pas être négligée la solidarité qui doit joindre les familles des disparus et les déportés. Les familles ont, en effet, effectué le plus gros travail depuis le début de l'Association ; les déportés, au contraire, s'en sont désintéressés, et il convient de leur lancer un appel pressant pour qu'ils participent plus activement à son activité et notamment aux Pèlerinages.

Le Président reprend l'intervention de M. Mottet, et en souligne l'importance.

\*\*

### 3. — Les Pèlerinages.

Les Pèlerinages ont été évoqués dans le rapport moral, lu par Mme Jardel, le Président demande si une des personnes de l'Assemblée désire poser des questions.

M. Mottet intervient en termes élevés et émouvants, il rappelle l'œuvre accomplie ; il souhaite sur le plan pratique, qu'il soit tenu compte, dans le choix des dates de pèlerinages, des obligations individuelles et que, notamment, on évite de placer ceux-ci à des périodes telles que le 14 Juillet. Sa remarque sera prise en considération dans l'organisation des prochains pèlerinages.

\*\*

### 4. — Questions diverses.

M. Lachaud intervient pour poser le problème de l'indemnisation des déportés par le Gouvernement de l'Allemagne Fédérale. M. Lachaud considère que les Résistants étaient des soldats conscients des risques courus ; le fait que les déportés acceptent une indemnisation, pourrait dans l'esprit du Gouvernement de Bonn effacer le passé. M. Lachaud ne veut pas de cette solution, par contre, il admettrait parfaitement que le Gouvernement Français demande réparation et que « la note soit présentée par la France à l'Allemagne ».

M. Mottet, pour sa part, considère que, bien que les souffrances ne soient pas matière à gain, l'Allemagne devrait payer parce que « cela serait le témoignage de sa responsabilité ».

M. Lowers, ancien déporté Belge de Flossenbourg, de passage à Paris et qui assiste à titre d'invité à l'Assemblée Générale intervient ; il évoque avec une grande émotion la camaraderie des camps de concentration, il rappelle quelles sont en Belgique les positions des associations et du gouvernement sur cette grave question des indemnisations. Il termine en demandant une minute de silence à la mémoire des Belges et des Français morts en déportation et à la mémoire de tous les camarades de la Résistance. Le Président remercie M. Lowers de ses paroles et de son témoignage.

Il est ensuite procédé à la lecture de la motion rédigée par notre camarade Chausse, sur la commission chargée de la réforme des statuts. En voici le texte :

« L'Assemblée Générale de Flossenbourg réunie le 23 Mai 1959, 28, rue Serpente, Paris,

» Constatant que la Commission qui avait été chargée par l'Assemblée Générale de 1958 de proposer au bureau de l'Association les modifications à apporter aux statuts est déficiente et n'a donné aucune suite à la mission qui lui avait été confiée,

» Fait confiance au bureau de l'Association de Flossenbourg pour examiner le cas échéant les modifications éventuelles aux statuts qui se révéleraient nécessaires ».

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

\*\*

### 5. — Exposé de Maître Bossin.

Le Président passe ensuite la parole à M<sup>e</sup> Bossin, qui intervient en tant que Membre de l'U.F.A.C.

Celui-ci rappelle qu'il est venu, non pas en qualité de membre du Bureau National du C.A.R. ou de l'U.F.A.C., mais en ami. Il eut en effet ces dernières années le plaisir d'accueillir Mmes de Lipkowski, Jardel et Flamencourt à plusieurs congrès du Mouvement Résistance qu'il présidait.

M<sup>e</sup> Bossin avait écouté d'autant plus attentivement l'intervention de notre camarade belge qu'en Septembre, il avait participé au premier congrès international des Historiens de la Résistance, à Liège et la cordialité des réceptions avait été unanimement appréciée. Les rapports très documentés démontreront la nécessité de continuer les études entreprises pour que les générations futures puissent conserver un tableau véridique de ce que fut la résistance en Europe, phénomène sans précédent comparable et susceptible d'avoir des répercussions lointaines dans tous les continents. A cet égard, le congrès de Liège mit en évidence l'existence en Allemagne et en Italie de groupes de résistants courageux, peu nombreux sans doute, mais d'autant plus méritants. Dans certains camps, des allemands étaient enfermés depuis 1933 ou 1934, ce qui explique un comportement regrettable relevé parfois par leurs nouveaux compagnons d'infortune étrangers. Il serait donc injuste d'englober la totalité des allemands et des italiens dans la réprobation des horreurs commises par les nazis ou les fascistes et supportées passivement par une large partie des populations.

Mais André Bossin avait été invité surtout pour entretenir nos camarades de la défense des droits des déportés puisqu'il est l'auteur d'un ouvrage traitant de ces questions.

Beaucoup de ces droits, notamment matériels se confondent avec ceux de l'ensemble des résistants et mêmes des anciens combattants. C'est pourquoi le C.A.R. et l'U.F.A.C. ont voté des vœux tendant à accélérer la délivrance des dernières cartes D.I.R. ou D.I.P. et aussi pour obtenir la révision de certaines décisions de rejets abusifs, notamment quand les dossiers dé-

posés avaient été mal préparés ou déposés tardivement.

Les déportés doivent se déclarer solidaires des A.C. car pour les pensions comme pour les décorations les textes fondamentaux dont ils bénéficient ont été généralement adoptés avant la guerre de 39. Aussi l'orateur souhaite-t-il que nos associations s'associent malgré les divergences de vues de quelques-uns de nos camarades, à la demande unanime des grandes fédérations tendant à obtenir le rétablissement de la retraite accordée en témoignage de la reconnaissance nationale et conçue comme un impôt de solidarité des « civils » au bénéfice des combattants.

C'est l'union de tous les combattants avec au sans uniforme qui permettra le respect du droit à réparation, mais aussi l'amélioration des pensions d'ascendants, de veuves, et de grands mutilés.

A cet égard notre camarade rappelle que l'action de l'U.F.A.C. fut déterminante pour sauvegarder jusqu'ici le titre de déporté, action conjuguée avec l'activité inlassable de Mme de Lipkowski dans les milieux parlementaires et celle du regretté Debeaumarché dans la grande presse.

Sur le plan international, la défense des droits matériels s'inscrit dans le cadre des indemnisations allemandes. Il ne faut pas confondre cette question avec celle des réparations mobilières pour les victimes de vols et avec les dommages intérêts consentis par certaines industries privées. Il s'agit de l'indemnisation promise par l'Allemagne fédérale d'abord aux victimes du nazisme ressortissants allemands ou apatrides, pour des motifs politiques ou raciaux, puis envisagée pour les déportés de la résistance. L'orateur renvoie nos camarades aux excellents articles de Jean Kreher qui souligne les écueils à éviter, notamment la notion de salaire, ainsi que la création d'une caisse privée. Ce qu'il faut obtenir, c'est un accord international très large et la répartition en France par les soins du Ministère des A.C. Cette indemnisation doit surtout comporter la notion de réparation de guerre et celle de sanction pénale à l'occasion des crimes contre l'humanité ainsi perpétrés.

André Bossin évoque enfin la défense des droits moraux aussi importante que celle des droits matériels individuels.

Il s'agit de veiller pour empêcher que la résistance soit bafouée ou salie par les anciens collaborateurs qui tentent dans tous les pays de relever la tête après avoir été amnistiés. Le récent congrès de Munich de l'association des résistants pour une Europe unie fut très instructif à cet égard, congrès où nos camarades Kreher, Boutbien, Bidault, Juge, jouèrent un rôle important.

Il s'agit aussi de léguer aux futures générations des témoignages impérissables. A cet égard M<sup>e</sup> Bossin se réjouit du commencement des travaux de la crypte du souvenir au pied de Notre-Dame, de l'annonce d'un mémorial définitif au Mont Valérien et enfin du principe admis d'un

monument national de la Résistance Française au Rond-Point de la Défense. Ce monument glorifierait la Résistance de la Nation au cours des trois guerres successives contre le même ennemi, la victoire finale et la paix. Monument symbolique car le vœu suprême de tous les combattants en mourant pour la Patrie était aussi que la guerre ne recommence plus « ce qui compte, en définitive, a dit le Général de Gaulle, c'est l'Homme et le Devoir essentiel des Nations civilisées, c'est de sauver l'Humanité ».

Après l'intervention de M<sup>e</sup> Bossin, le Président donne la parole à Mme de Lipkowski qui intervient à son tour.

Mme de Lipkowski remercie le Président Bossin, puis, s'adressant à M. Lowers, notre ami Belge :

*J'ai pu, dit-elle, à une émouvante réunion de Familles, à Caen, apprécier la chaleur de l'accueil de vos Compatriotes.*

*Je peux vous parler très nettement de l'indemnisation allemande ; je tiens ces renseignements du Ministère des Affaires Étrangères, de M. Joxe et de M. Couve de Murville. Il est bien entendu que nous ne voulons pas de paiement, pas de salaire. Il ne faudrait pas le demander directement aux Allemands. Le Ministère des Affaires Étrangères dit que les Allemands doivent reconnaître qu'ils ont commis un crime, qu'il y a là une violation de toutes les lois de la guerre. Il y a eu des choses invraisemblables. Il faut qu'il ait une notion de sanction et de réparation très nette.*

*Les pourparlers se poursuivent depuis plusieurs années. La France avec sept Pays espère arriver à une solution. Pour la France la personne qui s'en occupe est M. Senart au Ministère des Affaires Étrangères. L'Ambassadeur me disait l'autre jour que c'est en bon chemin mais c'est aux gouvernements à agir de manière nette. Nous n'avons pas beaucoup de précisions là-dessus. Le Ministre des Anciens Combattants a demandé une audience auprès du Général de Gaulle.*

*Il devient de plus en plus difficile de faire des pèlerinages.*

*J'avais demandé que les Familles puissent faire un pèlerinage au Struthof, là où sont les corps ramenés des inconnus et les abandonnés sans famille.*

*Les déportés deviennent une minorité et le pays en est arrivé à ce que vous savez. Il y a là un problème de surveillance pour l'Association.*

*Je ne veux pas rappeler les débuts de l'Association de Flossenbourg, mais je me souviens de Mme Dehollain et de Mme Jardel et de toutes ces familles qui venaient vers nous. Je suis heureuse de voir votre ambiance, d'avoir entendu les nobles paroles de M. Mottet. Je suis profondément émue de voir votre souci pour les Familles et je vous remercie pour elles.*

Le Président remercie Mme de Lipkowski de son allocution.

#### 6. — *Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.*

Le Président aborde le dernier point de l'ordre du jour qui concerne le renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Le Président de Séance expose les résultats de travail de vérification des pouvoirs effectué par la Commission désignée en début de séance : 102 pouvoirs ont été envoyés par diverses personnes, correspondants chacun à une carte d'adhérent, une cinquantaine, par contre, l'ont été par des expéditeurs qui ne sont pas des Membres adhérents de l'Association. La question qui se pose est de savoir si on donnera validité à ces pouvoirs, et le Président demande l'opinion de l'Assemblée.

M. Eudes indique que, dans son esprit, on devrait accepter ces pouvoirs et les valider car les personnes qui les ont envoyés témoignent, par là-même, de l'intérêt qu'elles attachent au fonctionnement de l'Association.

M. Lachaud, pour sa part, observe que si l'on réclame les cartes d'adhésion à l'Association à l'entrée de la salle de l'Assemblée, c'est bien parce qu'elles ont une signification et qu'on devrait donc également ne valider que les pouvoirs des adhérents effectifs.

Après discussion, l'Assemblée adopte la solution suivante :

Sont seuls reconnus valables, les 102 pouvoirs qui émanent d'adhérents de l'Association, les autres ne seront pas validés ; mais le secrétariat de l'Association fera immédiatement parvenir à ces personnes, une lettre personnelle leur indiquant la raison pour laquelle leur pouvoir n'a pas été retenu et leur offrant d'adhérer à l'Association.

Le Président indique que deux postes sont vacants au Conseil d'Administration, celui de Mme Leclerc, démissionnaire pour raison de santé et celui de Legeais, nommé Directeur du Service de Santé de l'Air à Madagascar.

Après avoir rendu hommage de l'activité, au sein du Conseil, de ces deux camarades, le Président fait savoir que deux candidatures se sont fait connaître : celle de notre camarade Henri Jabot, habitant 33, rue Frédéric-Lemaître à Paris, qui n'est ni présent ni représenté à l'Assemblée Générale, et celle de Delplanche, fils de disparu, qui habite dans le Nord et qui assiste à l'Assemblée Générale.

Le Président demande si parmi les personnes présentes, il se révèle d'autres candidats, Mme Jardel propose la candidature de notre camarade Eudes.

L'Assemblée Générale est ensuite invitée à voter : M. Delplanche, fils de disparu, est désigné en remplacement de Mme Leclerc et M. Eudes est désigné en remplacement de notre camarade Legeais, ces deux désignations sont effectuées à l'unanimité des personnes présentes. Le Président rappelle alors la liste des membres du Conseil d'Administration :

*Présidente d'Honneur* Mme Jardel  
*Présidente* ..... Mme Dehollain  
*Vice-Président* ..... MM. Guillemain et Mottet  
*Secrétaire* ..... Mme Flamencourt  
*Trésorier* ..... M. Lachaud  
*Membres du Bureau.* Mmes Grenier, de Lajourdonnie, Massicart  
 MM. Buisson  
 Chausse  
 Delplanche  
 Eudes  
 Mayer

M. Mottet demande la parole ; il insiste pour que la prochaine réunion de l'Assemblée Générale permette une réunion amicale plus longue, accompagnée par exemple d'un repas. L'Assemblée accepte cette proposition. Il souhaite également que la date de la prochaine Assemblée Générale coïncide avec un congrès ou une fête qui rassemble à Paris le plus de provinciaux possible. M. Lachaux regrette, pour sa part également, la participation si restreinte en raison des circonstances, des camarades de province.

Le bulletin constitue un moyen de liaison efficace, mais la participation des camarades de province n'y est peut-être pas assez largement accordée.

Le Président remercie notre camarade Mayer de l'effort qu'il consent pour le bulletin et du travail difficile qu'il fournit pour l'animer.

Mayer intervient ; il demande que les articles soient préparés le plus rapidement possible par le Bureau pour lui être envoyés, les délais d'impression étant relativement longs. La parution trimestrielle est jugée suffisante (trois numéros par an). Il est entendu que, dans toute la mesure du possible, il sera fait appel à la participation rédactionnelle de camarades de province.

Mme Pichard intervient pour regretter qu'aucun prix d'abonnement ne figure sur le bulletin. Le Président rappelle que cette publication destinée à relier entre eux les membres de l'Association, est gratuite ; l'abonnement est compris dans le montant de la cotisation à l'Association.

\*  
\*\*

Eudes demande que notre camarade Bouloche, Ministre de l'Éducation Nationale, soit nommé Président d'Honneur de l'Association. Cette suggestion est adoptée, et la demande en sera présentée à André Bouloche par le Bureau de l'Association.

Letuppe intervient pour demander que les déportés, membres de l'Association, viennent assister à l'office célébré dans la chapelle de Velizy-le-Bas, au moment de la Fête de la Déportation (dernier dimanche d'Avril), les camarades d'autres associations, notamment celle de Ravensbruck, y venant régulièrement. Ce vœu sera porté à la connaissance de tous les membres de l'Association par le bulletin.

Mottet rappelle le deuil récent qui a

frappé notre dévouée Présidente, Mme Dehollain, et au nom des personnes présentes à l'Assemblée Générale lui exprime toute la sympathie et l'affection de l'Association.

Le Président remercie M<sup>e</sup> Bossin et Mme de Lipkowski de leur présence et de leurs interventions ; il adresse les témoignages de sa sympathie à tous les camarades et à tous les membres des familles présents et exprime au nom des camarades de l'Association, à notre Présidente, à Mme Jardel, à notre Secrétaire Générale, la dévouée Mme Flamencourt, la gratitude de l'Association pour le dévouement dont elles font preuve.

\*\*

Tous les ans notre journal « Le Déporté » donne le compte rendu détaillé des pèlerinages organisés par l'A.N.F.R.O.M.F. Cet été il m'a été possible d'accompagner celui qui se rendait à Flossenburg et en Tchécoslovaquie et je souhaiterais qu'à l'avenir des journalistes appartenant à notre grande famille de Déportés, comme Rémy Roure ou Louis Martin Chauffier puissent se joindre à nos pèlerins, familles de disparus et déportés rapatriés pour en dégager et exprimer la pathétique portée morale dans la grande presse.

Ces pèlerinages dans les anciens camps d'extermination se renouvellent d'année en année toujours avec la même intense piété, avec la même douloureuse émotion. Ne sont-ils pas l'ardent témoignage du souvenir qui demeure vivant dans les cœurs meurtris des familles de disparus ?

Ces pèlerinages nous ramènent sur les lieux du calvaire de nos déportés. Ils le revivent pas à pas ce calvaire de leur enfant unique, ces vieux parents venus de leur lointain village et qui n'avait auparavant jamais franchi une frontière. Ils retrouvent dans un site de forêts, de montagnes, le tunnel creusé par les déportés. Ils revoient ces blocs de pierre que ces bagnards du nazisme devaient soulever de leurs bras décharnés sous la schlague.

Cette veuve retrouve l'emplacement où des Tchèques ont inhumé son mari dont le cadavre fut jeté d'un train dans cette bourgade perdue de Tchécoslovaquie.

Ces groupes de familles sont escortés par des déportés qui évoquent, en quels termes poignants ! leurs camarades et leur martyrologe, avec quel tact, quelle bonté ils entourent nos familles, tout comme notre secrétaire Mme Flamencourt dont on ne mettra jamais assez en relief les facultés de dévouement et d'organisation de ces pèlerinages, reconnus d'ailleurs par tous les participants du voyage. Et nous connaissons toutes les difficultés à vaincre pour mettre sur pied un pèlerinage.

Il faut également louer sans réserve l'appui donné par la Mission de Recherches Française qui met tout en œuvre pour notre réception et notre hébergement, nous prêtant même une secrétaire allemande pour nous accompagner et servir d'interprète.

A Flossenburg où un château en ruine se dresse sur un rocher tourmenté et donne au paysage un aspect dramatique, la conservation du camp témoigne de l'holocauste de 18 nations. Une chapelle, avec ses ex-voto de tous les pays torturés, domine le ravin où le gouvernement du Land de Bavière chargé de l'entretien a accumulé les essences d'arbres et d'arbustes les plus variés le long des pentes qui descendent jusqu'au parterre où se dressent les pierres tombales symbolisant le sacrifice de chaque nation, encadrées par un amoncellement de roses rouges et au milieu, une vasque d'eau immobile, d'eau morte...

Tout près de là se trouve le four crématoire où dans le silence on entend seuls quelques sanglots étouffés de femmes qui pleurent et ces paroles murmurées par un survivant : « Là c'était la fin de leur calvaire, ils ne souffraient plus ».

Ce sinistre lieu est couvert de couronnes et de fanions apportés de tous les pays et par de nombreuses jeunesses allemandes « Nuremberg Jugend », etc. Elles viennent



(Photo Lafon)

#### PÉLERINAGE 1959

#### Nouveau monument de Happurg

sous la conduite des professeurs, ces jeunesses allemandes mesurer les crimes du nazisme et fortifier en elles la réprobation du fascisme et de tous les totalitarismes qui conduisent l'homme à abdiquer toute liberté aux mains des fanatiques.

La dalle à la mémoire des français recueille depuis 14 ans les couronnes de Bleuets de l'Association de Flossenburg. Cette année elles furent déposées par Mme Garnier, veuve de Flossenburg, par Mme Gayot, veuve et mère, Mme Chastre, veuve également et Melles Legendre et Wadin.

Après la cérémonie religieuse célébrée à la chapelle du camp, nous fûmes accompagnés, pour visiter les vestiges, par M. Troeger, maire antinazi de Weiden après la Libération, qui au camp fraternisa avec les déportés français et connut M. Mottet, vice-président de l'Association, père d'un fils héroïque disparu et qui supporta sa longue détention dans un cachot du bunker, d'où il assista aux exécutions.

Au cours d'une entrevue avec le jeune maire de Flossenburg il lui fit comprendre notre désir formel de conserver intact le pan de mur devant lequel eurent lieu tant d'exécutions. Ainsi que les pierres qui jalonnaient les plateformes du camp et où

sont encore lisibles, inscrits en allemand ces mots d'un atroce cynisme « Obeïssance, Travail, Liberté ».

Après cette visite de Flossenburg ce fut la Tchécoslovaquie où les Français sont accueillis avec amitié parce que les Résistants seront toujours pour le monde le grand symbole de la Liberté reconquise.

A Prague où l'Ambassadeur de France nous avait aimablement conviés à la réception du 14 Juillet que nous manquâmes malheureusement et où tant de vestiges du passé sollicitent l'admiration, nous restâmes 2 jours, ce qui nous permit de répondre à l'invitation des Tchèques et de rendre hommages aux Martyrs morts à Lidice, leur Oradour, accompagnés par l'attaché militaire de l'Ambassade de France, le Capitaine Lancre, les délégués des Anciens Combattants antinazis et toujours en déployant nos drapeaux, tenus par M. Bédrier, père de disparu et M. Pomlevé, ancien déporté de Hradisko, dans chaque camp devant chaque monument ou tombe.

Puis ce fut la visite de la sombre et redoutable forteresse de Térésine sous la conduite du Président des A.C. Tchèques qui y fut lui même prisonnier. Il relata les détails de la folie sanguinaire des S.S. avec une violence bouleversante, nous vîmes la potence, les cachots, le mur des exécutions, l'immense cimetière, la piscine où les femmes nazies se complaisaient à lancer les molosses sur les déportés dans l'eau devenue sanglante...

De ce pèlerinage une haute et poignante philosophie se dégage : ce retour implacable des familles sur ces hauts lieux du sacrifice de leurs, maintient le peuple qui le voit passer en garde contre sa propre déshumanisation, maintient la fraternité entre ceux qui se sont révoltés pour la Liberté et conserve le culte de ceux que nous avons aimés et dont le grand exemple est la source de notre fierté et de notre courage.

Et ce sera l'honneur de notre Association d'avoir, dès la Libération assumé la charge et le pieux devoir d'organiser sans trêve, à travers les années, contre l'indifférence, contre l'oubli, les pèlerinages des familles des déportés Morts pour la France.

Irène DE LIPKOWSKI,

Présidente de l'A.N.F.R.O.M.F.

## Assemblée Générale 1960

Au cours de la dernière réunion du Comité d'administration la date de l'Assemblée Générale de 1960 a été fixée au 2 Avril. Nous pensons qu'elle aura lieu dans un des salons du Palais du Luxembourg à la suite d'un déjeuner.

Des circulaires individuelles donnant tous renseignements à ce sujet seront envoyées en temps utile, mais dès maintenant nous vous demandons de noter cette date car nous espérons nous retrouver très nombreux à cette réunion amicale.

## FEUILLE DE ROUTE DU PÉLERINAGE 1959

10 Juillet. — Départ du premier groupe à 20 h. 25 gare de l'Est sous la conduite de Mme Flamencourt et de M. Dufour.

11 Juillet. — 9 h. 50, arrivée à Nuremberg, petit déjeuner, visite de la ville, déjeuner au buffet de la gare. A 14 heures, départ de la correspondance pour Weiden. Arrivée à 17 heures, dîner et coucher.

12 Juillet. — 8 heures, départ en autocar pour le camp. 9 heures messe à la chapelle. Cérémonie devant la dalle à la mémoire des français. Dépôt d'une couronne de bleuets. Appel aux Morts. Visite des vestiges du camp : bunker, cellules, buanderie, salle de douches, cuisine, etc. Déjeuner près du camp, visite de la carrière, des ruines de l'ancien château-fort. 16 heures, départ pour rentrer à Weiden pour dîner et coucher.

13 Juillet. — 8 heures, départ en autocar pour Hersbruck. Dépôt d'une couronne au monument des bûchers de Schupff. Arrêt au nouveau monument élevé sur la colline de Happurg. 12 heures, déjeuner au buffet de la gare à Nuremberg. Visite de la ville. A 18 heures, dîner et à 19 h. 50, départ pour Paris. Arrivée le 14 à 9 heures.

Deuxième groupe :

12 Juillet. — Départ à 20 h. 25 de Paris sous la conduite de Mme Grenier, membre du Bureau et de M. Mottet, vice-président. Mme de Lipkowski, Présidente de l'A.N.F.R.O.M.F. et Mme de Renty, représentant l'A.D.I.R. accompagnaient ce 2<sup>me</sup> groupe.

13 Juillet. — Arrivée à Nuremberg. Petit déjeuner et déjeuner au buffet de la gare de Nuremberg. A 14 heures, départ en autocar pour arrêt au Bûcher de Schupff et dépôt d'une gerbe au monument de Happurg. Arrivée à Weiden vers 17 heures. Dîner et coucher.

14 Juillet. — 7 heures, départ en autocar. 8 h. 30 arrivée à Cheb frontière Tchèque, formalités de passeports : visas, douane, achat de devises et prise de contact avec notre guide interprète, charmante jeune fille qui ne nous quittera pas d'une minute pendant tout notre séjour. Changement d'autocar. A 10 heures, passage à Cheb ville que nous apercevons au passage. Arrêt au monument de Stodt où nous déposons une couronne de bleuets. Recherche de l'ancien kommando de Holleischen difficilement repérable en raison des changements survenus dans l'industrie du pays. Arrivée à Pilsen pour déjeuner, tour de ville et départ à 15 heures pour Prague, où nous arrivons vers 17 heures. Installation à l'hôtel. Dîner à 20 heures. Soirée libre.

15 Juillet. — 9 heures, départ en autocar, très intéressant tour de ville, château de Hrackany, magnifique pont sur la Mol-

dau, ancienne place de l'hôtel de ville, etc. Vers 11 heures, arrivée à Hradisko. Dépôt d'une couronne au monument rappelant sur la route le massacre d'une colonne d'évacuation du camp. 13 heures, déjeuner à Beneschau. 15 heures, départ pour Prague. Arrivée vers 17 heures. Quartier libre. Dîner à 20 heures.

16 Juillet. — Départ à 9 heures, accompagnés du Capitaine Lancre, attaché de l'ambassade de France et du représentant des A.C. Tchèques, nous visitons les ruines et le monument du souvenir de Lidice, ville martyre à l'égal de notre Oradour. Dépôt par Mme de Lipkowski d'une gerbe de fleurs naturelles aux couleurs françaises. Passage rapide dans la nouvelle ville. Traversée de la ville industrielle de Skoda. Arrivée à Térésine. Visite de la forteresse sous la conduite d'un représentant des A.C. Tchèques, lui-même interné là pendant de longs mois. Dépôt d'une couronne de bleuets devant le mur des fusillés. Arrêt au cimetière. Recherche de l'ancien kommando de Leitmeritz et de la mine Richard. Déjeuner dans cette ville et à 15 heures départ pour Karlovy-Vary où nous arrivons par la pluie battante qui nous empêche d'apprécier la visite de la ville prévue au programme. Retour rapide vers Cheb où nous arrivons vers 21 heures. De nouvelles formalités de visas, passeports, devises, etc., changement d'autocar et adieux à notre charmante guide et au sympathique chauffeur. Retour silencieux dans la nuit vers Weiden. Les sujets de méditations ne manquent pas. Arrivée vers 23 heures. Dîner rapide et repos bien mérité.

17 Juillet. — Visite de Flossenburg avec le même programme que pour le premier pèlerinage mais avec au retour visite d'une cristallerie.

18 Juillet. — Départ matinal par chemin de fer pour Nuremberg. Déjeuner, dîner au buffet de la gare. Quartier libre. Départ à 19 h. 30 pour Paris où nous arrivons le 19 à 9 heures.

Plusieurs déportés accompagnaient ce pèlerinage. Conscients de l'effort physique et moral que représente pour eux pareil voyage l'association tient à leur exprimer sa très vive gratitude pour la fidélité avec laquelle nous les retrouvons chaque année à nos côtés. Nous souhaitons qu'ils soient chaque fois plus nombreux, nos familles ne désirent qu'une chose, retrouver là-bas un peu de l'ambiance dans laquelle les leurs ont vécu leurs dernières heures et seuls ceux qui s'y trouvaient peuvent en parler.

Nous leur donnons rendez-vous pour l'an prochain et d'avance de tout cœur nous leur disons : merci.

## STATUE TROUVÉE A HERSBRUCK

ET OFFERTE A L'ASSOCIATION  
DE FLOSSENBURG

ŒUVRE D'UN DEPORTE INCONNU

Cette photo évoque peut-être pour certains d'entre vous un souvenir déjà lointain ? Pour d'autres, c'est la première fois qu'ils voient la reproduction de cette statuette, qui, belle par elle-même, devient lorsqu'on connaît son origine, un sujet particulièrement émouvant.

Qui en effet peut demeurer insensible en pensant qu'elle fut faite avec la terre d'Hersbruck, par un artiste inconnu, qui



consacra peut-être ses derniers jours en exprimant avec amour son talent et sa foi ? Regardez-la cette statuette. N'êtes-vous pas saisi d'une profonde émotion en songeant à tout ce qu'a dû éprouver son auteur anonyme ? Vous représentez-vous ce malheureux affamé, squelettique, aux membres rompus par les coups. Les traitements qu'il a subit auraient pu annihiler en lui toute pensée humaine, le réduire à cet avilissement que recherchaient ses tortionnaires. Et pourtant ses pauvres doigts engourdis par le froid ont obéi une fois encore à son idéal d'artiste pour que ce petit chef-d'œuvre exécuté avec des moyens rudimentaires soit miraculeusement venu jusqu'à nous.

N'est-ce pas que nous éprouvons alors non seulement un peu de l'émotion que l'on ressent en contemplant une statuette, un bijou, un témoin des siècles passés, mais aussi une étreinte particulière puisque nous savons dans quelles conditions extraordinairement tragiques elle fut exécutée.

Trouvée dans les déblaiements du camp

elle fut offerte à notre Association. Nous dûmes alors la confier aux ateliers du Louvre pour qu'il fut possible de la conserver à l'abri du temps.

A cette époque nous avons fait connaître par la voix du « Déporté » que nous possédions cet extraordinaire et peut-être unique souvenir de déportation. Nous l'avions d'ailleurs également prêtée à l'exposition de la Résistance et Déportation qui eut lieu rue d'Ulm.

A la demande de quelques personnes nous avons fait faire par les ateliers du Louvre, outre les photos, des moulages de cette œuvre artistique et émouvante.

Nous avons pensé la déposer à la chapelle consacrée à la mémoire des Déportés en l'Eglise Saint-Roch, mais pas plus que pour le drapeau fait dans un vêtement rayé il ne fut possible d'obtenir l'autorisation du Ministère des Beaux-Arts, sous la sauvegarde de qui se trouve l'église Saint Roch.

Pouvons-nous continuer à la garder ainsi pour ne la sortir de son emballage qu'en vue d'une exposition ?

Cette question a été mise à l'ordre du jour de la dernière réunion du bureau de notre association. Il a été décidé de l'offrir à la crypte de la maison de repos du château de Nantou. Là est déjà exposée une urne contenant des cendres recueillies dans les camps et des messes à la mémoire de nos disparus y sont célébrées régulièrement. Là ce souvenir sera en bonne place.

Mais pour que l'air et le temps ne puissent altérer cette précieuse pièce, il est nécessaire de l'offrir sous vitrine. Nous vous adressons donc un pressant appel pour nous aider à faire exécuter cet indispensable complément, envoyez-nous votre offrande si minime soit-elle par l'intermédiaire de notre C.C.P. Paris 21.53.53 en spécifiant le but.

Les membres du bureau ont pensé aussi que des adhérents qui ignoraient jusqu'à ce jour l'existence de ce précieux souvenir seraient désireux d'en acquérir une reproduction. Nous avons donc demandé aux ateliers du Louvre qui avaient exécuté les premières copies si le moule existait encore et s'il était possible d'en faire faire à nouveau le moulage, fidèle copie de l'original. Au moment où nous donnons ces lignes à l'imprimerie nous savons la chose possible mais sans en connaître encore le prix. Les personnes intéressées pourront dès le début de décembre avoir à ce sujet tous les renseignements en s'adressant à Mme Flamencourt.

Nous pouvons dès maintenant procurer des photos 10/6 pour 125 francs et nous aurons plus tard le même tirage sur bristol mince pouvant constituer de jolies images de missel ou de première communion.

Nous sommes certains de l'intérêt que vous prendrez à nous aider et d'avance nous vous en remercions. M. JARDEL.

P.S. — Il est question dans les lignes qui précèdent de la maison de repos de Nantou. Qui de vous peut ignorer que

dans ce pays ravissant du département de l'Yonne vous trouverez le repos dont vous avez besoin, le confort et l'accueil familial. Déportés hommes et femmes, familles de disparus, cette maison a été créée pour vous. Si vous êtes ressortissant de l'Office des A.C., si vous avez droit à la Sécurité Sociale votre séjour sera en partie pris en charge. Mais les demandes sont nombreuses et jusqu'ici nous ne pouvons recevoir que 60 personnes, alors hâtez-vous de vous faire inscrire si vous voulez profiter des bienfaits de cette agréable demeure.

Nous portons à la connaissance des familles qu'il leur est possible de faire apposer dans la crypte de Nantou des plaques à la mémoire de leurs disparus. Tous renseignements à ce sujet seront fournis sur demande adressée à Mme Flamencourt.

## Monument de la Gare à Compiègne

Chacun a pu lire dans la grande presse le compte rendu de l'inauguration à la gare de Compiègne du Monument élevé en mémoire des grands convois de déportés partis de là.

En le visitant nous avons constaté, et de nombreuses familles nous en ont fait la remarque, qu'une fois de plus le nom de Flossenbourg avait été oublié dans la nomenclature des camps.

Nous avons immédiatement protesté et vous trouverez ci-dessous le texte des lettres envoyées à ce sujet, malheureusement restées sans réponse à ce jour.

Paris, le 28 Juillet 1959.

A Monsieur le Maire de Compiègne (Oise).

Monsieur le Maire,

En l'absence de Paris de notre présidente, Mme Dehollain, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la pénible surprise ressentie par nos familles qui assistaient à l'inauguration du monument de la gare ainsi que par d'autres s'y étant rendus depuis, en constatant que le nom de Flossenbourg avait été oublié.

Pourtant de nombreux convois de déportés résistants sont partis directement de Compiègne pour Flossenbourg et pour ne citer que deux des plus importants, ceux du 19 Janvier et du 27 Avril 1944. La liste officielle du Ministère des A.C. donnant les noms des Morts pour la France dans ce camp ne compte pas moins de 45 pages imprimées.

Nous comptons sur votre haute autorité à la mairie pour faire réparer cette erreur et nous vous prions, etc.

M. FLAMENCOURT,  
Secrétaire générale.

Paris, le 26 Septembre 1959.

A Monsieur Brochard,  
Sous-Préfet de Compiègne (Oise).

Monsieur le Sous-Préfet,

En mon absence de Paris Madame Flamencourt, notre secrétaire générale, avait adressé à Monsieur le Maire de Compiègne une lettre dont je vous joins la copie, lui faisant part de la pénible surprise de nos familles constatant que le nom du camp de Flossenbourg avait été oublié sur le monument de la gare.

Monsieur le Maire a bien voulu nous répondre qu'il vous transmettait notre lettre en tant que Président du Comité pour l'érection de ce monument.

De très nombreux convois de résistants sont partis de Compiègne pour Flossenbourg et sans parler des Morts dont la liste serait trop longue, nous ne vous indiquerons que quelques noms bien connus parmi les rapatriés : Bouilloche, Benedetti, Sudreau, Michelin, Thierry d'Argenlieu...

Nous ne doutons pas que vous-même ancien déporté, vous compreniez notre sentiment et ferez le nécessaire pour faire ajouter ce nom, car ainsi que nous avons pu le constater nous-mêmes la chose est possible sans nuire à l'esthétique du monument.

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, etc.

La Présidente :

F. DEHOLLAIN.

## NOUVELLES CARTES

**Nous rappelons à tous les anciens membres de notre Association désirant nous aider à continuer notre action que les nouvelles cartes sont à leur disposition.**

**Pour la recevoir il suffit d'en faire la demande à Mme Flamencourt, secrétaire, 8, Rue des Bauges, Paris (16<sup>e</sup>), en envoyant :**

**DEUX PHOTOS D'IDENTITÉ et les renseignements suivants :**

**POUR LES RAPATRIÉS :**

Nom ; Prénoms ; Date et lieu de naissance ; Adresse actuelle ; Numéro carte D. I. R. ou D. I. P. ; Matricule au camp ; Date d'arrivée et de départ ; Kommandos divers ; Profession ; Situation de famille.

**POUR LES FAMILLES DE DISPARRS :**

Nom et prénom du disparu ; Date et lieu de naissance ; Numéro carte D. I. R. ou D. I. P. ; Parenté (veuve, enfant, père, mère) ; Nom et prénom ; Adresse ; Profession ; Nom et date de naissance des enfants.

Gérant : Georges GUILLEMAIN

Imprimerie ROLLAND - Le Havre